



unesco

Commission nationale
française pour l'UNESCO

**JOURNÉES
NATIONALES
MÉMOIRE DU
MONDE**

RAPPORT DE SYNTHÈSE
3 ET 4 OCTOBRE 2022

SOMMAIRE

MOTS D'OUVERTURE	5
POURQUOI LA THÉMATIQUE DES PLANS D'URGENCE, POURQUOI MAINTENANT ? ...	9
Un état des lieux récents dans les bibliothèques patrimoniales	9
POURQUOI FAIRE UN PLAN D'URGENCE ?	13
Réglementation pour les bibliothèques, archives et musées en matière de plan d'urgence, limites de la conservation préventive et risques	13
Les sinistres impactant le patrimoine : mémoire des sinistres, 2019-2021	14
Retour sur un sinistre : l'inondation du musée de la BD à Angoulême, 2009	15
MOTS DE BIENVENUE	17
LES PLANS D'URGENCE, COMMENT S'Y PRENDRE ?	19
Méthodologie pragmatique, adhésion des équipes, outils	19
Une collaboration locale indispensable : BM, BU, Musées, Archives, SDIS	21
Le Bouclier bleu France et les sections locales : une approche par le réseau	21
ET AILLEURS, COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?	24
Interventions des représentants des Comités nationaux Mémoire du Monde et des Commissions nationales étrangers invités	24
REMERCIEMENTS	30
ANNEXES	32



MOTS D'OUVERTURE

Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges

MOTS D'OUVERTURE

Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges

Julien Barlier

Directeur de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

Julie Fort

Conseillère culture, patrimoine et communication de la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO

Alexandre Navarro

Secrétaire général de la Commission nationale française pour l'UNESCO



L'UNESCO a créé le Programme Mémoire du monde en 1992 pour répondre à un besoin de préservation du patrimoine documentaire face au pillage, au trafic illicite ou à la destruction. Les rencontres de cette année 2022 se démarquent tout particulièrement car elles célèbrent non seulement les trente ans d'existence de ce programme mais coïncident également avec les cinquante ans de la Convention UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. En 2022, aujourd'hui, à l'ère de la consommation et du numérique, de nouveaux défis, notamment ceux, intrinsèquement liés, de la paix, des inégalités, du changement climatique et de la révolution technologique, s'imposent aujourd'hui aux acteurs du monde culturel comme des impératifs auxquels il est indispensable de répondre

rapidement. À cet égard, il convient de saluer les réflexions partagées et le travail de cohésion réalisé dans le cadre de la conférence mondiale sur les politiques culturelles et le développement durable MONDIACULT organisée à Mexico par l'UNESCO à la fin du mois de septembre 2022.

Par le biais du Programme Mémoire du Monde, l'UNESCO a pour objectif de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de conserver ce patrimoine d'intérêt universel et de le rendre accessible au plus grand nombre. Cette dernière année, le programme a reçu plusieurs projets de candidature à la fois passionnants et concrets qui confirment l'écho de plus en plus fort de ce programme notamment au niveau national : sur les 90 candidatures déposées en novembre dernier, 7 - au nom de la France - ont été déposées et jugées recevables dont 2 nationales et 5 transnationales. Par ailleurs, le Comité se réjouit de candidatures intéressantes à venir.

La France, par l'intermédiaire du Comité français Mémoire du monde et de la Commission nationale pour l'UNESCO, avec le soutien du ministère de la Culture, prend à cœur cette mission de protéger et valoriser les archives anciennes et rares au sein de l'UNESCO. La Commission nationale française a une double mission : contribuer aux programmes de l'UNESCO à l'échelle nationale tout en promouvant l'expertise française à l'international. Cette double mission place la Commission comme interface des réseaux de l'UNESCO, des Écoles associées, des Chaires, des Associations, Centres et Clubs, des Villes créatives inclusives et apprenantes en France. La ville de Limoges, Ville créative Artisanat et arts populaires offre ainsi un cadre particulièrement adapté pour ces rencontres.

Cette année, les rencontres nationales du programme Mémoire du Monde portent sur la thématique des plans d'urgence qui s'impose aujourd'hui comme une nécessité pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel, en l'occurrence documentaire. La mise en place des fondements et principes de la conservation préventive et sa théorisation sont assez récentes et depuis, différentes institutions internationales (Conférence de l'ICOM à New Delhi sur la Terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel matériel en 2008), nationales ou encore territoriales, ont œuvré pour la mise en place de programmes et d'outils concrets afin d'intégrer de la conservation préventive dans les Projets scientifiques et culturels (PSC) comme les Plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC). Les institutions culturelles disposant de collections et s'engageant ainsi à conserver, prêter et déposer, restaurer, enrichir et étudier celles-ci, doivent nécessairement considérer les aléas, les enjeux et les risques auxquels elles sont exposées et mettre en place des mesures préventives voire prédictives. Les plans d'urgence se révèlent donc indispensables aujourd'hui pour pallier les incidents provoqués par l'eau, le feu, les moisissures ou encore par des événements à plus grande échelle comme les situations de crises sociale ou politique qui sont aujourd'hui particulièrement d'actualité avec les crises sanitaire et géopolitique de ces dernières années.

Enfin, il convient de rappeler l'importance de la coopération internationale à la fois pour le partage des bonnes pratiques au sein même des programmes mais

aussi pour l'élaboration de projets communs et le soutien de candidatures transnationales. Pour ces rencontres, la collaboration avec le Bouclier bleu France, la présence de membres du Bouclier bleu Belge, d'un membre de la Commission nationale polonaise et de membres des Comités nationaux mémoire du monde libanais et belge permet d'échanger sur les idées, expériences et manières de valoriser ce programme de grande importance.





**POURQUOI LA THÉMATIQUE
DES PLANS D'URGENCE,
POURQUOI MAINTENANT ?**

POURQUOI LA THÉMATIQUE DES PLANS D'URGENCE, POURQUOI MAINTENANT ?

Agnès Magnien, *présidente du Comité français Mémoire du Monde*

Dans la continuité des précédentes Journées nationales Mémoire du monde, cette rencontre de 2022, accueillie par la Bibliothèque francophone multimédia et la Maison du Père Castor offre une double occasion.

Tout d'abord, elle permet de partager les travaux menés par l'UNESCO concernant la préservation du patrimoine documentaire (notamment le *Rapport final du projet de préservation du patrimoine documentaire par l'élaboration de politiques et le renforcement de capacités*), travaux qui doivent mobiliser les acteurs dans la prévention des risques multiples et si diversifiés constitués tant par le dérèglement climatique que par les conflits, les pandémies ou encore le bouleversement numérique.

À une moindre échelle, ces Journées sont une occasion de rencontres, de dialogue et de travail autour du thème choisi et porté avec la collaboration du Bouclier bleu France et de sa présidente, Marie Courselaud, à savoir « les plans d'urgence » au sein des services des bibliothèques, services d'archives ou musées. Le programme de travail pour ces deux demi-journées, élaboré grâce à Jocelyne Deschaux, directrice des médiathèques du Grand Albigeois et présidente honoraire du Bouclier bleu France (BbF) permet de partager expériences et conseils afin de prévenir les risques et d'échanger avec les collègues représentants des commissions nationales libanaise, belge et polonaise auprès de l'UNESCO.

Un état des lieux récents dans les bibliothèques patrimoniales

Isabelle Duquenne, *inspectrice générale éducation, sport et recherche*

Un état des lieux dans les bibliothèques patrimoniales a récemment été élaboré à partir d'une étude commanditée par les Ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette étude offre une vision nationale de l'avancement du chantier d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'urgence ciblés sur les collections patrimoniales des bibliothèques françaises. Cette étude a

mené à l'élaboration d'une note d'étape centrée sur les 54 bibliothèques municipales classées et d'un rapport final remis aux ministres intitulé Les plans d'urgence dans les bibliothèques patrimoniales françaises. Pour une politique nationale de prévention des risques : un état des lieux, une analyse et des recommandations.

Le plan d'urgence est un document indispensable à toute institution conservant des objets patrimoniaux, d'autant plus pour les bibliothèques et archives qui conservent des documents particulièrement fragiles. Ces plans connaissent différentes terminologies selon les institutions qui les emploient. Il s'agit d'un document devant répondre à un protocole précis tout en étant personnalisé à l'extrême et s'élaborer en concertation avec des acteurs extérieurs à l'établissement.

L'enquête révèle que 80 % des bibliothèques ne disposent pas de plan d'urgence (PU). Cependant, à la clôture de l'enquête, plusieurs établissements étaient engagés dans l'élaboration ou la rédaction d'un PU. L'étude démontre que la plupart des établissements sont conscients du risque mais manquent de moyens pour élaborer un PU et sont confrontés à plusieurs problématiques. La plupart des institutions témoigne ainsi de leur besoin d'un accompagnement pratique et concret autour d'une méthodologie adaptée.

La conservation du patrimoine s'impose comme l'une des grandes missions des bibliothèques et pourtant, la sécurité des biens patrimoniaux reste encore peu cadrée sur les plans législatif et réglementaire. Il n'existe pas de loi spécifique sur laquelle les bibliothèques pourraient s'appuyer, seulement la Loi Robert du 21 décembre 2021 qui évoque quelques principes mais ne développe pas la question du patrimoine. Par ailleurs, si le principe de libre administration des Collectivités territoriales (et d'autonomie des universités) existe, celui-ci est encadré par le contrôle scientifique et technique de l'État. La norme NF ISO 21110 est un bon appui pour la préparation et la réponse à l'urgence.

Les recommandations à suivre sont donc à considérer sur trois domaines. Dans un premier temps, il est indispensable de travailler aujourd'hui à l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire. Dans un second temps, il s'agit d'élaborer un plan d'action national Culture / ESR. Dans un troisième et dernier temps, il est important de mettre en place des actions au niveau des collectivités territoriales et des universités.

En conclusion, les points à retenir concernent avant tout le défi de la formation à ces questions, l'intérêt de la mutualisation de formations entre les différentes institutions (archives, musées, bibliothèques) au niveau des territoires et l'importance de la coopération entre établissements culturels de toutes les catégories à développer sur un territoire.

Liens utiles :

- Le rapport final est téléchargeable sur le site de l'IGÉSR : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>
- La note d'étape sur les bibliothèques municipales classées est disponible sur : <https://www.education.gouv.fr>



**POURQUOI FAIRE UN PLAN
D'URGENCE ?**

POURQUOI FAIRE UN PLAN D'URGENCE ?

Réglementation pour les bibliothèques, archives et musées en matière de plan d'urgence, limites de la conservation préventive et risques

Sabrina Abadie-Blondy, *membre du Bouclier bleu France (section PyGarMed), cheffe du service patrimoine des médiathèques de Carcassonne Agglo*

Le rapport de l'IGÉSR n°2022-129 présenté par Isabelle Duquenne intitulé Les plans d'urgence dans les Bibliothèques patrimoniales françaises. Pour une politique nationale de prévention des risques, fait surgir un constat clair : aujourd'hui, la protection des collections reste en deçà des attentes. Sur 54 bibliothèques municipales ou intercommunales classées : 12 sont engagées dans l'élaboration d'un plan d'urgence, 33 ont été victimes de sinistres entre 2003 et 2021 dont 12 cas graves. Il apparaît donc impérieux d'établir des plans d'urgence. Tout d'abord, parce que la réglementation nous y incite, mais aussi car la conservation préventive ne suffit pas et enfin, parce que les risques sont nombreux et nécessitent des réactions différentes. Il est donc indispensable d'anticiper.

Pour la conservation préventive, plusieurs points de vigilance sont à considérer tels que l'état du bâtiment, les espaces de circulation, les conditions de conservation. Il convient ainsi d'adopter quelques réflexes comme le maintien de la température et de l'hygrométrie, la ventilation des locaux, l'élimination de la poussière, le relevage des tablettes inférieures. Dans l'ensemble, il faut envisager une vérification quotidienne conjuguée à une inspection hebdomadaire. Afin d'assurer la protection des documents, il est nécessaire d'apporter une attention spécifique aux précautions liées à la manipulation, aux règles de communication, de consultation, comme aux opérations de dépoussiérage ou encore aux campagnes de conditionnement. Il faut distinguer la prévention, qui implique les démarches entreprises pour éviter un sinistre, de la prévision, qui consiste à limiter les dégâts occasionnés par un sinistre.

Sur le plan financier, plusieurs éléments sont à prendre en compte, notamment le matériel de gestion des sinistres, à savoir l'Équipement de Protection Individuel (EPI) dans un premier temps mais également le matériel nécessaire au traitement des locaux ainsi qu'au traitement des documents. Concernant les dispositifs d'accompagnement sur le plan technique, il est possible de mener un diagnostic sûreté du bâtiment. Sur le plan financier, il est possible de compter sur la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) afin d'améliorer les conditions de préservation et de conservation ou encore sur l'AAPE pour la conservation des collections, préventive ou curative.

Les risques auxquels sont confrontées les collections sont de deux types : les risques majeurs qui ont une fréquence faible mais une gravité démesurée, les risques du quotidien et le silence. Il est donc impératif de communiquer sur les collections et les difficultés rencontrées pour leur conservation afin de justifier les coûts à inscrire au budget et emporter l'adhésion du plus grand nombre au moment de l'élaboration du plan d'urgence.

L'élaboration d'un plan d'urgence s'impose donc comme un atout indispensable pour se préparer à l'éventualité d'un sinistre et limiter la part d'improvisation.

Les sinistres impactant le patrimoine : mémoire des sinistres, 2019-2021

Jocelyne Deschaux, *directrice des médiathèques du Grand Albigeois*

Le Bouclier bleu France (BbF), relais en France du Bleu Shield International, est une association de professionnels intersectoriels (bibliothèques, archives, musées, monuments historiques, sites archéologiques, patrimoine mobilier...) mobilisée depuis 2001 pour la protection du patrimoine culturel face aux sinistres et aux catastrophes naturelles.

Afin de mieux connaître les sinistres ayant impacté du patrimoine culturel, et afin de mieux les prévenir, le BbF a mis en œuvre un recensement des sinistres patrimoniaux survenus en France. Plus de 350 événements ont été recensés, les plus anciens remontant à la fin du XIX^{ème} siècle.

Pour la période de 2019-2021, une analyse peut être proposée. Même si ce recensement n'est pas exhaustif (il a été réalisé à partir d'informations et de recherches sur internet, ou communiquées directement au BbF, ainsi qu'à la suite d'une enquête réalisée auprès des Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), ce qui met en avant une prépondérance des incendies dans les sinistres recensés), il apporte cependant des informations importantes :

- Le bilan fait état de 72 sinistres en 2 ans, soit un événement ayant impacté du patrimoine culturel tous les 10 jours ;
- Toutes les régions sont concernées (6 sinistres en moyenne par région) et tous les types de sinistres ;
- 19 sont survenus dans des lieux de culte, 18 dans des musées, 14 dans des bâtiments patrimoniaux d'usage divers, 13 dans des châteaux, 4 dans des bibliothèques, 3 dans monuments, 1 dans des archives ;
- Il s'est agi de 37 incendies, 24 inondations ou dégâts des eaux, 10 actes de vandalisme, 1 séisme ;

- Une échelle de gravité du sinistre a été proposée, quand il a été recueilli suffisamment de données pour pouvoir l'évaluer : 5 d'ampleur 5, 6 d'ampleur 4, 16 d'ampleur 3, 14 d'ampleur 2, 9 d'ampleur 1, 15 d'ampleur 0,7 de gravité inconnue.

Retour sur un sinistre : l'inondation du musée de la BD à Angoulême, 2009

Catherine Ferreyrolle, responsable du centre de documentation, recherche et développement, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Le 15 janvier, à 10 jours du *Festival de la Bande dessinée*, une canalisation d'eau propre alimentant une chaudière rompt et l'eau s'écoule toute la nuit dans la réserve patrimoniale située en-dessous, sur les *compactus* qui abritaient des petits formats. Plus de 4400 fascicules sont mouillés à des degrés divers.

La première action a été de repérer la source d'eau puis de fermer le robinet, la seconde de calmer la panique, la troisième d'appeler le BbF pour connaître les procédures et enfin, de sauver les documents. Un plan d'urgence révèle ainsi toute son utilité dans ce cas mais à défaut d'en posséder un, connaître les sites conseils et les numéros d'urgence à appeler peut s'avérer judicieux. Suite à un processus de séchage qui a duré plus de 2 mois, 99% des fascicules touchés ont été sauvés car il s'agissait de petits formats sur papier journal épais dont les couvertures cartonnées souples n'étaient pas plastifiées.

Aujourd'hui, les collections d'imprimés sont conservées dans des réserves construites spécifiquement pour la conservation. Aucune canalisation ne passe en plafond, les espaces sont climatisés et contrôlés thermiquement et hygrométriquement. Des sondes sont installées dans ces espaces de conservation permettant d'en suivre la température et l'hygrométrie. De même, l'équipe procède quotidiennement à une vérification des espaces. Les périodiques sont conservés en boîtes de polypropylène à l'abri de la lumière, de la poussière et de l'eau. Enfin, un plan de sauvegarde a été établi pour les collections d'œuvres originales, un plan de sauvegarde des collections imprimées est en cours, le tout accompagné par un prestataire spécialisé.



MOTS DE BIENVENUE

Médiathèque du Père Castor de Meuzac

MOTS DE BIENVENUE

Médiathèque du Père Castor de Meuzac

Marc Ditlecadet

Président de la Communauté des Communes Briance Sud Haute Vienne

Roxane Sterckeman

Directrice de la Maison du Père Castor

Anne-Catherine Fauche

Présidente de l'Association des amis du Père Castor

Maryse Causse-Guimbard

Vice-présidente de l'Association des amis du Père Castor

Catherine Formet-Jourde

Secrétaire de l'Association des amis du Père Castor





**LES PLANS D'URGENCE,
COMMENT S'Y PRENDRE ?**

LES PLANS D'URGENCE, COMMENT S'Y PRENDRE ?

Méthodologie pragmatique, adhésion des équipes,
outils



Jocelyne Deschaux, directrice des médiathèques du Grand Albigeois

Le plan d'urgence est un document opérationnel pour la situation d'urgence, un ensemble de mesures de prévention et de prévision, et nécessite une approche qui doit être générale, qui concerne toutes les phases : avant-pendant-après un sinistre. Il contient une analyse des risques propres à l'établissement, une partie prévention et une partie prévision (pour les aspects matériels, collections et humains), un plan d'intervention d'urgence et un plan de retour à la normale.

Rédigé dans l'idéal par un comité de rédaction, impliquant le(s) responsables de collection, de la conservation, du bâtiment, la direction de l'établissement et le(s)

rédacteur(s), il aura toujours intérêt à être conçu en lien avec le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) local.

Le plan d'urgence commence par l'identification et l'analyse des risques propres à l'établissement : les risques naturels, les technologiques, qui sont déjà répertoriés en général dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde ; s'y ajoutent les risques internes, non majeurs du quotidien pouvant devenir importants selon les circonstances).

La constitution du plan d'urgence sera ensuite l'occasion d'organiser les aspects de prévision. Les points matériels sont sans doute les plus faciles à préparer : achat de matériel de réaction d'urgence (kits inondation), d'évacuation, les équipements de protection individuelle pour les équipes, ou le matériel d'intervention de première phase, ou encore l'identification des entreprises de transport frigorifique et de congélation, de locaux de conservation disponibles dans la commune pour accueillir, en points de repli, les collections évacuées.

Viennent ensuite les aspects liés aux collections : quelles œuvres prioritaires, pourquoi elles le sont, et quel est le mode de repérage choisi (les logos rétro-réfléchissants du Bouclier bleu France sont une option intéressante), tant pour les pompiers qui évacueront, s'ils le peuvent, en cas d'incendie, que pour les équipes, en cas d'inondation. Il faut en effet toujours supposer que le sinistre arrivera le jour où les responsables du plan d'urgence et des collections seront absents et non disponibles !

Pour la réussite du plan d'urgence, il est indispensable de consacrer un travail important à l'aspect humain de la prévision : rédaction et affichage, à destination des équipes de l'établissement, de consignes claires, simples, concises et ne prêtant à aucune confusion dans l'application (en cas de découverte d'une inondation, ou d'un incendie naissant) ; sensibilisation de la totalité des personnels à la problématique, formation des volontaires pour intervenir d'urgence (par exemple, au moyen des fiches de la BnF) ; rédaction de conventions de mises à disposition de personnels et de matériels d'un établissement et/ou d'une collectivité à l'autre.

Une version du document, spécifique, sera prévue à l'usage des pompiers, et sera complétée par la visite du SDIS pour sensibiliser les pompiers à l'importance, la préciosité et la fragilité du patrimoine, leur permettre de repérer les cheminements, et pour convenir ensemble du nombre d'œuvres prioritaires à évacuer, du mode d'identification de celles-ci, et du point de rassemblement de ces œuvres évacuées.

Le Bouclier bleu France propose des fiches et dossiers pratiques pour la rédaction, ainsi des formations diversifiées ; ses sections locales organisent également, en étroite collaboration avec les SDIS, des exercices de simulation de sinistres, extrêmement formateurs et riches d'enseignements pour les différentes parties.

On le voit, pour un certain nombre des aspects à préparer, la collaboration se révèle précieuse, tant avec les autres établissements locaux de conservation (archives, bibliothèques musées...) qu'avec les SDIS, la police (pour la surveillance des œuvres évacuées) et, par exemple, le Bouclier bleu.

Liens utiles

- <https://www.bouclier-bleu.fr>
 - <https://www.bnf.fr/fr/plan-durgence>
-

Une collaboration locale indispensable : BM, BU, Musées, Archives, SDIS

Stéphane Caumontat, *Service département d'incendie et de secours, Gironde*


L'organisation de la réponse aux situations d'urgence nécessite de développer une collaboration entre les acteurs du patrimoine. Il s'agit d'apprendre à se connaître, de partager et de comprendre le vocabulaire employé dans les différentes institutions, les contraintes et enjeux de chacun. Il convient également de développer les échanges interservices, les formations dans les établissements avec les sapeurs-pompiers, d'organiser des exercices et des présentations de matériel.

Les experts SDIS en protection du patrimoine remplissent différents rôles et proposent un accompagnement aux PSBC. À cet égard, les SDIS mettent en place des formations de sapeurs-pompiers sur ces questions, des relations avec les partenaires extérieurs, une adaptation du matériel. Par ailleurs, les SIDS procèdent à une mise en œuvre du Point de Regroupement des Œuvres et conseillent sur la manipulation.

Le Bouclier bleu France et les sections locales : une approche par le réseau

Romain Wenz, *délégué section Atlantique du Bouclier bleu France, responsable du service du Patrimoine documentaire, Université de Bordeaux*

Selon les statuts du Bouclier bleu France, la section locale « est chargée de l'action de proximité de l'Association. Elle en est le relais au sein de sa zone géographique, pour répondre aux besoins particuliers des acteurs locaux en matière de sensibilisation, de formation, d'assistance et d'intervention sur sinistre ».



En septembre 2022, le Bouclier Bleu comptait 84 adhérents institutionnels et 224 adhérents individuels. Pour la section Atlantique, on recense 8 institutionnels et 21 adhérents individuels (souvent issues d'autres institutions avec presque toujours des attentes pour leur métier).

Historiquement avant 2019, le réseau local du BbF constituait un réseau d'entraide avec un caractère essentiellement institutionnel. Actuellement, ce réseau répond à l'intérêt des pouvoirs publics (« Effet Notre-Dame »). Il est donc confronté à des attentes formelles en termes de formation et d'action, en particulier sur les plans d'urgence. Des avancées sont réalisées, grâce au rôle de la SDIS notamment. Le plan d'urgence ne doit pas être statique pour autant.

En amont du plan d'urgence, il est nécessaire de préparer les personnels et de lister leurs fonctions. En réserve, il faut organiser un regroupement physique sur zones restreintes, une identification visuelle, une identification dans les plans ou système. Il faut également anticiper une préparation de réponse en cas de sinistre avec les numéros de portables des responsables pour initier une chaîne d'appel transmise au PCSI. Une préparation matérielle est aussi importante pour organiser une réponse rapide après un sinistre (matériel de traitement, repérages des zones de repli).

Les enjeux collectifs résident dans la structuration de la réponse à l'urgence localement, dans le cadre national, l'adéquation avec le maillage territorial administratif et le fait de conserver un esprit associatif.



**ET AILLEURS, COMMENT
CELA SE PASSE-T-IL ?**

ET AILLEURS, COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Interventions des représentants des Comités nationaux Mémoire du Monde et des Commissions nationales étrangers invités

Ramza Jaber Saad, *coordinatrice nationale du Comité Mémoire du Monde libanais*

Le registre Mémoire du Monde du Liban compte les stèles commémoratives de Nahr El-Kabl, inscrites au registre en 2005, portent des inscriptions remontant au XIV^{ème} siècle avant notre ère, réalisées par les différentes armées (pharaoniques, assyro-babyloniennes, grecques, romaines, arabes, françaises, anglaises) qui ont bravé les obstacles de ce passage, difficile et escarpé. Datant depuis la Haute Antiquité jusqu'à présent, elles évoquent l'histoire du Liban, ses relations avec le Proche-Orient et le monde occidental. Ces stèles, érigées à ciel ouvert et sculptées dans des rochers calcaires doivent donc être entretenues. Leur authenticité court un danger imminent à cause, d'une part, de l'érosion et d'autre part, du vandalisme. Aujourd'hui, hormis quelques rares campagnes de nettoyage, aucun plan de gestion n'est élaboré et elles ne disposent d'aucun système de protection. C'est pourquoi les mesures de protection et de conservation à prendre deviennent nécessaires et urgentes.

L'alphabet phénicien se trouve aussi inscrit au registre Mémoire du Monde libanais. Cet alphabet, prototype de tous les alphabets au monde recouvre une importance capitale dans l'histoire de l'humanité. Le sarcophage d'Ahiram, conservé au Musée national de Beyrouth, contient en intégralité ce premier alphabet sous sa forme initiale. Exposé au public, cette objet unique et rare risque d'encourir des dangers imprévisibles, d'autant plus qu'il était couvert à l'origine d'une couche de peinture dont il ne reste que quelques traces. Sa conservation dépend d'un plan de gestion assuré par la Direction générale des antiquités pour toutes les pièces qui sont conservées dans le Musée national de Beyrouth, hormis celles qui se trouvent dans des musées étrangers. Mais le musée est confronté à l'humidité croissante et manque de système de protection en cas de conflit armé.

Roger Roberts, *président du Comité Mémoire du Monde belge*

Si l'obsolescence numérique de la donnée ne relève pas directement d'une catastrophe, il y a cependant urgence à prendre en compte sa gestion en termes de

pérennité. Il est important de dépasser les considérations classiques d'obsolescence numérique liées aux applications, aux défaillances des périphériques de stockage...

Le document Contribution à la base scientifique d'une gestion du patrimoine documentaire (V2022_06_03) rédigé pour le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO est destiné à développer certains concepts de la « Science de l'information » dans les manifestations du 30^{ème} anniversaire du programme Mémoire du Monde.

Il est nécessaire de générer au sein de l'informatique une couche de description des outils qui ont servi à la fabrication d'une archive en vue de sa réutilisation : transformer des informations en données à l'aide de connaissances, replonger les informations dans le contexte pertinent de leur interprétation et utilisation. Or, ce qui rassemble les différents acteurs du programme Mémoire du Monde, c'est le fait de pouvoir conserver le « dire » exprimé en vue de « faire ». Le fait de reconstruire dans la machine informatique à la fois l'intention et la matérialisation d'un patrimoine documentaire. L'univers numérique est la source d'un tsunami de données. Une réflexion approfondie passant par la découverte de données, le questionnement de ces données, leur interprétation et recherche de sens, leur agencement ainsi que la recherche de réponses quant à leurs relations nécessitent des conceptualisations sophistiquées.

Si le terme « *metadata* » peut continuer à s'appliquer à des mots clés primaires ou généralistes pour exprimer des contenus complexes, des structures et des contextes (via des ontologies avec les classes modélisées ainsi que leurs relations et propriétés), il paraît hautement souhaitable d'adopter le concept de « donnée sémantique » qui balise correctement et simultanément les champs de l'opérationnel et de l'archive. Deux modèles conceptuels permettent de dégager un processus :

- *The meaning of the meaning* : un triangle sémantique qui propose un modèle simple dans lequel le monde réel, le concept et sa représentation symbolique sont décrits ;
- Le Modèle DIKW (*Data – Information – Knowledge – Wisdom*) : une pyramide qui représente les relations entre les Données, l'Information, la Connaissance et la Sagesse.

L'objectif de ce modèle en quatre couches, est de bâtir une architecture des connaissances pour la gestion des services, et d'établir un véritable socle, en partant des données (*data*) jusqu'aux connaissances, selon une continuité qui distingue les couches, autant qu'il en cherche l'unité. Si l'objectif de la science est de rendre le monde intelligible et si l'intelligence est la capacité d'établir des liens et de saisir des relations, l'intelligibilité est ce qui est saisi par l'intelligence. L'intelligibilité du discours, condition essentielle de la communication exige que celui-ci fasse référence à un système de normes également acceptées par les locuteurs.

La modélisation générique des méta-documents sous forme de graphe intègre les relations spatiales (actuelles) et temporelles (dans le temps) des éléments. Les

relations spatiales et/ou temporelles expliquent comment les données ou les éléments d'un même document sont reliés. Compte tenu de la représentation du méta-document, les relations spatiales et temporelles sont présentées comme des liens dans un graphe. Cette modélisation se veut également utile pour contribuer à divers chantiers "Mémoire du Monde" :

- La promotion des concepts (données, information, connaissance, ...) sous l'angle de la Science de l'information ;
- La sensibilisation au traitement de l'indispensable migration, un axe peu développé de la préservation du Patrimoine Documentaire ;
- La poursuite des travaux dans le projet UNESCO *Persist (Platform to enhance the sustainability of the information society transglobality)* : développement des couches préservation, accès et sensibilisation.

Gustaaf Janssens, *président du Bouclier bleu Belge*

Le Comité belge du Bouclier bleu a débuté son activité en 1997 et a réuni les représentants belges des quatre organisations non gouvernementales internationales constituantes (ICA, ICOM, ICOMOS et la FIAB), ainsi que des délégués des ministères fédéraux et régionaux belges responsables du patrimoine, de la prévention des risques et des plans d'urgence. Les priorités d'action ont été définies et dès lors, l'action du Comité belge s'est orientée vers la sensibilisation et vers la mise en place d'un système cohérent de prévention des risques, aussi bien au niveau de la réglementation que de l'organisation et de la formation des professionnels.

Tant les colloques que les journées d'études organisées par le Comité ont démontré la nécessité d'un dialogue continu entre les professionnels du patrimoine et les services d'intervention et le besoin urgent d'information sur la gestion de risques. Il est apparu également que les plans catastrophes ne contiennent aucune mesure spécifique à la protection du patrimoine. La commémoration du 50^{ème} anniversaire de la Convention de La Haye en 2004 fut l'occasion d'attirer l'attention des autorités et des professionnels du patrimoine sur cette lacune. Un groupe de travail a été créé pour rédiger des propositions pratiques de gestion des risques en vue de les inclure dans le plan catastrophe existant. Dans une première phase une enquête sur les catastrophes vécues et celles qui sont le plus appréhendées a permis de dresser un inventaire des moyens de gestion des risques existants d'une part et des besoins et manques d'autre part. Dans la phase en cours, un groupe de travail composé de spécialistes en prévention des risques, de professionnels du patrimoine culturels et de juristes prépare un texte qui pourrait servir de base pour une directive ministérielle mais qui auparavant sera soumis pour discussion aux secteurs concernés.

Plus récemment, la confrontation avec la réalité de terrain lors de la catastrophe majeure des inondations de juillet 2021 a forcé l'association à accroître

son champ d'action, à se positionner dans les dispositifs d'aide d'urgence et à communiquer davantage pour faire connaître ses actions au grand public. Le BbB est à l'origine de nombreux projets et initiatives. L'accent est mis sur la prévention par la participation active à des journées d'études et des exercices catastrophes. Le BbB essaie aussi de suivre en continu les initiatives au niveau national et international et de fournir des formations en partenariat avec d'autres acteurs sur le terrain. Au moment des sinistres, une bonne relation avec des partenaires, experts du patrimoine, s'avère plus que nécessaire.

Tomasz Komorowski, *conseiller à la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO*

La question des plans d'urgence et des autres mesures visant à protéger le patrimoine documentaire en cas de conflits et de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme est tout particulièrement d'actualité à l'heure du changement global, du changement climatique, de la montée des tensions, des instabilités et des conflits. Les actions menées dans le cadre du programme Mémoire du Monde se révèlent d'autant plus d'utilité publique.

Les conflits et les instabilités faisant rage actuellement, en Ukraine mais aussi ailleurs dans le monde rappellent la fragilité du patrimoine documentaire et l'importance de le préserver pour les générations actuelles et futures. Cette année, les Polonais et la Pologne se sont beaucoup engagés à soutenir les institutions ukrainiennes pour protéger le patrimoine ukrainien, notamment le patrimoine documentaire. Par ailleurs, la proximité du conflit a joué un rôle de déclencheur dans la mobilisation des efforts en Pologne afin de mettre à jour ou d'améliorer les mesures de protection d'urgence et notamment les plans de protection d'urgence, concernant le patrimoine polonais, y compris le patrimoine documentaire. Un autre facteur important a été le souvenir des pertes considérables subies par le patrimoine polonais, notamment lors de la Seconde Guerre mondiale avec la destruction complète ou presque complète des principales institutions de mémoire telles que les Archives centrales des documents historiques, qui ont perdu environ 95 % de leurs ressources.

En Pologne, les plans d'urgence font partie intégrante des mesures d'urgence concernant les biens culturels considérés comme des monuments historiques, ainsi que tout le patrimoine documentaire des archives et des bibliothèques. Au niveau du droit interne, la base juridique des plans d'urgence est complexe. Elle est bien sûr liée au droit international, notamment à la Convention de La Haye de 1954 et à ses protocoles, ainsi qu'aux conventions culturelles de l'UNESCO. En ce qui concerne la législation nationale, il existe une loi sur la protection et la garde des monuments modifiée en 2003 et un règlement ultérieur du ministre de la Culture datant de 2004, qui établissent un système de plans d'urgence aux niveaux institutionnel, communautaire, du district, de la région et de l'État. Ces plans d'urgence sont obligatoirement mis à jour chaque année. La grande majorité des ressources

archivistiques et bibliothécaires sont gérées, préservées, protégées et rendues accessibles sur la base, respectivement, de la loi sur les ressources archivistiques nationales et les archives (1983) et de la loi sur les bibliothèques (1997) et des règlements ultérieurs (2012, 2020) du ministre de la Culture et du patrimoine national. Ces lois habilite le directeur général des archives d'État et les autorités des bibliothèques à réglementer les systèmes de mesures de protection dans, respectivement, les archives d'État et les bibliothèques détenant la ressource documentaire nationale.

Le changement climatique, les inondations, les incendies ainsi que les nouvelles possibilités mais aussi les défis résultant du développement numérique, et les blocages liés à la pandémie de Covid-19 constituent un conglomérat de questions interdépendantes et nécessitent à la fois une réflexion et une amélioration des mesures pratiques. La conférence qui s'est tenue aux Archives Nationales de Cracovie sur la question en novembre 2021 coorganisée par plusieurs acteurs donc le Bouclier bleu polonais a identifié les défis suivants :

- L'amélioration de la coordination et de la synergie entre les différentes parties prenantes, en particulier au niveau local ainsi que la cohérence du système juridique ;
- L'importance de se concentrer davantage sur la documentation des urgences pour améliorer la préparation ;
- Le besoin d'outils et de formations supplémentaires pour le personnel des institutions de mémoire afin de mettre à jour les plans d'urgence ;
- La cybersécurité / la résilience de l'infrastructure numérique des institutions de mémoire contre les cyberattaques comme un défi à long terme découlant du développement de l'informatique, en particulier de l'IA ;
- La préservation du patrimoine numérique, y compris le patrimoine numérique d'origine de l'infrastructure numérique des institutions de mémoire ; les politiques (y compris l'établissement de priorités) concernant les copies de préservation numérique d'objets analogiques ;
- Le changement climatique, source de plusieurs autres risques et son impact sur les normes et pratiques de surveillance de la préservation du patrimoine, les normes de construction des bâtiments et la sensibilisation des professionnels, des décideurs et du grand public.

L'année 2022 nous pousse à ajouter une autre problématique : la nécessité d'adapter les plans d'urgence à une éventuelle guerre.

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Organisation

Julien Barlier

Directeur de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

Maryse Causse-Guibard

Vice-présidente de l'Association des amis du Père Castor

Marc Ditlecadet

Président de la Communauté des Communes Briance Sud Haute Vienne

Synda Dridi

Chargée de mission culture, Commission nationale française pour l'UNESCO

Philomène Dubrun

Chargée de mission culture, Commission nationale française pour l'UNESCO

Anne-Catherine Faucher

Présidente de l'Association des amis du Père Castor

Catherine Formet-Jourde

Secrétaire de l'Association des amis du Père Castor

Catherine Gallaud

Assistante de direction, Commission nationale française pour l'UNESCO

Isabelle Hurdubae

*Chargée de mission pour le suivi de thématiques patrimoniales au Secrétariat Général,
Ministère de la Culture*

Émile Roger Lombertie

Maire de Limoges

Agnès Magnien

*Conservatrice générale du patrimoine, Inspectrice générale des affaires culturelles,
Ministère de la Culture, présidente du Comité français Mémoire du Monde*

Alexandre Navarro

Secrétaire général, Commission nationale française pour l'UNESCO

Roxanne Sterckeman

Directrice de la Maison du Père Castor

Interventions

Sabrina Abadie-Blondy

*Membre du Bouclier bleu France et cheffe du service patrimoine des médiathèques
Carcassonne Agglo*

Stéphane Caumontat

Service département d'incendie et de secours de Gironde

Jocelyne Deschaux

Directrice des médiathèques du Grand Albigeois

Isabelle Duquenne

Inspectrice générale éducation, sport et recherche

Catherine Ferreyrolle

Responsable du centre de documentation, recherche et développement de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Ramza Jaber Saad

Secrétaire générale adjointe du Comité libanais Mémoire du monde

Gustaaf Janssens

Président du Bouclier bleu Belge

Tomasz Komorowski

Conseiller de la Commission polonaise pour l'UNESCO

Roger Roberts

Président du Comité belge Mémoire du monde

Romain Wenz

Délégué section Atlantique du Bouclier bleu France et responsable du service documentaire à l'Université de Bordeaux

ANNEXES

Lundi 3 octobre

Bibliothèque francophone multimédia de Limoges
2 Place Aimé Césaire, 87000, Limoges

Accueil

14h00 : Accueil par **Julien Barlier**, directeur de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges et **Alexandre Navarro**, secrétaire général de la Commission nationale française pour l'UNESCO

Introduction - Pourquoi la thématique des plans d'urgence, pourquoi maintenant ?

14h15 - 14h25 : Agnès Magnien, présidente du Comité français Mémoire du monde

14h25 - 14h40 : Isabelle Duquenne, inspectrice générale éducation, sport et recherche

- Un état des lieux récent dans les bibliothèques patrimoniales

Pourquoi faire un plan d'urgence ?

14h40 - 15h00 : Sabrina Abadie-Blondy, membre du Bouclier bleu France (section PyGarMed), cheffe du service patrimoine des médiathèques de Carcassonne Agglo

- La réglementation pour les bibliothèques, archives et musées
- Conservation préventive, anticipation, aspects financiers
- Les risques : risques majeurs, risques du quotidien, silence

15h00 - 15h20 : Jocelyne Deschaux, directrice des médiathèques du Grand Albigeois

- Les sinistres impactant le patrimoine : Mémoire des sinistres, 2019-2021

15h20 - 15h40 : Catherine Ferreyrolle, responsable du centre de documentation, recherche et développement, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

- Retour sur un sinistre : l'inondation du musée de la BD à Angoulême, 2009

15h40 - 16h30 : Échanges

Visite du Musée des Beaux-Arts

18h00 : Rendez-vous au **Musée des Beaux-Arts de Limoges**
Place de l'Evêché, 87000, Limoges

Dîner à l'invitation de la Commission nationale française pour l'UNESCO

20h00 : Bistrot Chez Alphonse

5 Place de la Motte, 87000, Limoges - *sur invitation*

Mardi 4 octobre

Médiathèque du Père Castor, Meuzac
253 Route Roule Galette Forgeneuve, 87380, Meuzac

Accueil

08h15 : Départ navette depuis l'hôtel sur inscription

09h30 : **Roxane Sterckeman**, directrice de la Maison du Père Castor

- Présentation de la médiathèque du Père Castor

Les plans d'urgence - Comment s'y prendre ?

10h00 - 10h40: **Jocelyne Deschaux**, directrice des médiathèques du Grand Albigeois

- Méthodologie pragmatique, adhésion des équipes, outils

10h20 - 10h40 : **Stéphane Caumontat**, Service département d'incendie et de secours, Gironde

- Une collaboration locale indispensable : BM, BU, Musées, archives, SDIS

10h40 - 11h00 : **Romain Wenz**, délégué section Atlantique du Bouclier bleu France, responsable du service du patrimoine documentaire, Université de Bordeaux

- Le Bouclier bleu France et les sections locales : une approche par le réseau

11h00 - 11h30 : Échanges

Et ailleurs, comment cela se passe-t-il ?

11h30 - 12h15 : Interventions des représentants des comités nationaux Mémoire du Monde étrangers invités

- **Ramza Jaber Saad** : coordinatrice nationale du Comité Mémoire du Monde libanais
- **Roger Roberts** : président du Comité Mémoire du Monde belge
- **Gustaaf Janssens** : président du Bouclier bleu Belge
- **Tomasz Komorowski** : conseiller à la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO

12h15 - 13h00 : Échanges

Buffet à l'invitation de la Médiathèque du Père Castor

13h00 - *sur invitation*

Départ navette vers l'hôtel sur inscription

15h00 - *sur inscription*

RÉDACTION

Philomène Dubrun, *chargée de mission culture*

DIRECTION DE LA RÉDACTION

Alexandre Navarro, *secrétaire général*

CONTACTS

alexandre.navarro@diplomatie.gouv.fr

01 53 69 39 55

ADRESSE

Commission Nationale Française pour l'UNESCO

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

57 boulevard des Invalides

75007 PARIS



www.unesco.fr/



@CNFUnesco



@CNFUnesco



Commission nationale française pour
l'UNESCO



Commission nationale française pour
l'UNESCO

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BOUCLIER BLEU
France

Protéger le Patrimoine en temps de crise